

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2198 4 octobre 2007

SOMMAIRE

Ace Fund	Gravetye S.A
Allianz Finance III Luxembourg S.A 105473	Great German Nursing Homes105485
ASK Investments S.A105468	Hamilton & Meyers S.A105471
Badminton Club Police Grand-Ducale, as-	HED105474
sociation sans but lucratif (a.s.b.l.) 105482	IC Invest HOLDINGS S.A105478
Brutonhurst S.A105474	Immobilière Azur S.A
Buzon S.A105458	Incoma105504
Caulkett (Luxembourg) Sàrl105459	"Iniziative Immobiliari S.A."105475
CEREP Investment Birmingham S.à r.l 105481	Ipomee S.A105476
Chargreiv S.A105477	IXTEQ S.A
Cloarec - Benad société en nom collectif	Larene S.A
105504	Le Corrège S.A
Compagnie Francilienne d'Investissements	Lifecom S.à r.l
S.A105480	M.H.M. S.A
Compagnie Internationale de Trading de	Midshore S.A
Luxembourg S.A	Moventum S.C.A
Covidien Group S.à r.l	Natiris S.A
Cowans Financing S.à r.l105481	New Way S.à r.l
Credit Suisse Microfinance Fund Manage-	Pearle Luxembourg S.à r.l
ment Company	P.F.L. S.A
Curzon Capital Partners Dante S.à r.l 105477	Seton House Luxembourg, S.à r.l105472
Efoam S.A	Seton House Services Luxembourg, S. à r.l.
Elettra Investments S.à r.l	105477
Entente Financière S.A	Supinvest S.A
Entreprise de Transports Nello Bei-Quaglia	Tempinvest A.G
EQUITY and LAW S.A105467	TLU International S.A105492
Financière Bluestone S.A	T-Systems Luxembourg SA105472
Formica Luxembourg Subholding I 105468	Valore 1 S.A
Gigalux S.A	WCSCF Finance Sàrl
Global Real Estate S.A	Weber Noris S.à r.l
Grand Bazar Schirtz Sàrl105475	



Buzon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.187.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 1 ^{er} juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 1 ^{er} juin 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 1 ^{er} juin 2006, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait le 7 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

BUZON S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur. Président du Conseil d'Administration

F. Dumont / L. Mostade

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007104183/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Financière Bluestone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.794.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 août 2007

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105509/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-Cl00054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.



Caulkett (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville. R.C.S. Luxembourg B 131.174.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of August Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HANGE (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at Suite 5, International House, PO Box 178, Gibraltar,

represented by Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal on 1st August 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intend to organize as sole unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I: Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of CAULKETT (LUXEMBOURG) Sàrl (hereinafter the «corporation»), governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»).

Art. 2. Object.

- 2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.
- 2.3 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.
- 2.4 The corporation may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over its assets in conjunction with any transaction.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The corporation is established for an unlimited duration.
- 3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.
- 3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office is established in the city of Hesperange. The registered office may be transferred within the municipality of Hesperange by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.
- 4.2 The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.



4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

- 5.1 The corporation's corporate capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) units in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each.
 - 5.2 All the units are fully paid up.
- **Art. 6. Increase and reduction of capital.** The corporate capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of units.

- 7.1 Units are freely transferable among members.
- 7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the corporation.
- 7.3 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.
 - 7.4 The corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

- 8.1 Units are in registered form.
- 8.2 A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.
 - 8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III: Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

- 9.1 The corporation shall be managed by a board of managers composed, of four (4) managers. Managers do not need to be members.
- 9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Power of the board of managers.

- 10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.
- 10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

- 11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.
- 11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 5 working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.



- 11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.
- 11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of three (3) of four (4) of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of three (3) of four (4) votes of the managers present or represented at such meeting. In case only three (3) managers are present or represented decisions shall be taken by a unanimous vote.
- 11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.
- 11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.
- Art. 12. Representation. The corporation shall be bound by the joint signature of three (3) of the four (4) managers or by the sole or the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.
- **Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV: General meetings of members

Art. 14. Powers and voting rights.

- 14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.
- 14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.
- 14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.
 - 14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- 14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.
- 14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.
 - 14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.
- 14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.
- **Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
- Art. 16. Accounting year. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and seven.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

- 17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.
- 17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation.



The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- 4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

Title V: Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

- 18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- 18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.
- 18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the corporation.
- **Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the fifty thousand (50,000) units and to have them fully paid up in cash of an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 2,600.- Euros.

Resolution of the members

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the corporation is fixed at L-5884 Hesperange, 300 c, route de Thionville.
- 2. The number of managers is fixed at four (4).
- 3. The following persons are appointed managers of the corporation:
- Mr Hui Chi Yang, born on April 1, 1971, in Hong Kong, residing at 17/F., Regent Centre, 88 Queen's Road, Hong Kong,
 - Mr Clifford Ng, born on April 19, 1966, in Hong Kong, residing at 6/F, 23 Po Shan Road, Hong Kong,
- Mr Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1971, in La Rochelle, France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
- Mr Charles Ossola, born on November 22, 1963 in Nancy, France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eight.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HANGE (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de Gibraltar, avec siège social à Suite 5, International House, PO Box 178, Gibraltar.,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

en vertu de procuration délivrée sous seing privé datée du 1 ^{er} août 2007.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant que seul associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I er : Dénomination - Durée - Siège social - Objet

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination CAULKETT (LUXEMBOURG) Sàrl (ci-après «La Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.
- 2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ces filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.
- 2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.
 - 2.4 La Société ne pourra pas gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.
- 3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social est établi dans la ville d'Hesperange. Le siège social pourra être transféré dans la ville d'Hesperange par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.
- 4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.



Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
 - 5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.
- Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert de parts.

- 7.1 parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.
- 7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.
 - 7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

- 8.1 Les parts sociales sont nominatives.
- 8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.
 - 8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Titre III: Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

- 9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de quatre (4) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés.
- 9.2 gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de gérance.

- 10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.
- 10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.
 - 10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

- 11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requièrera ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.
- 11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins 5 jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.
- 11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.
- 11.4 out gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.



- 11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si une majorité de trois (3) des quatre (4) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à une majorité de trois (3) des quatre (4) gérants présents ou représentés à une telle réunion. Lorsque seulement trois (3) gérants seront présents ou représentés les décisions seront prisent par un vote unanime.
- 11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.
- 11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux managers.
- Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe de trois (3) des quatre (4) gérants ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.
- Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

- 14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.
- 14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.
- 14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.
 - 14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- 14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.
- 14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.
 - 14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.
- 14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.
- Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
- Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

- 17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.
- 17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

- 1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
- 2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- 3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,



4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

- 18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- 18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.
- 18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.
- **Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la loi du quinze août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinquante mille (50.000) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 2.600,- Euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixée au L-5884 Hesperange, 300 c route de Thionville.
- 2) Le nombre de gérants est fixé a quatre (4).
- 3) Sont nommés gérants de la Société:
- Monsieur Hui Chi Yang, né le 1 ^{er} avril 1971, à Hong Kong, demeurant au17/F., Regent Centre, 88 Queen's Road, Hong Kong,
 - Monsieur Clifford Ng, né le 19 avril 1966, à Hong Kong, demeurant au 6/F, 23 Po Shan Road, Hong Kong,
- Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
- Monsieur Charles Ossola, né le 22 novembre 1963, à Nancy, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille huit.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Reveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, Relation: LAC/2007/21647. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105678/211/432.

(070120093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.



Valore 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 115.359.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 août 2007 au siège social de la société il a été décidé de

- Accepter les démissions de Monsieur Sébastien Felici et de Madame Raffaella Quarato de leur fonction d'administrateurs, avec effet au 28 août 2007
- Nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 28 août 2007, Monsieur Salvatore Desiderio, né le 29 octobre 1976 à Pompei Italie résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, et Monsieur Davide Murari, né le 14 juin 1967 à Verona Italie résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.
 - Nommer Monsieur Davide Murari président du conseil avec effet au 28 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2007105940/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl02195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

EQUITY and LAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 33.984.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 441 du 28 novembre 1990;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier le en date du 13 mars 2000, suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial, Recueil C n ° 499 du 13 juillet 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 23 juillet 2007 qu'ont été renommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- 1) comme administrateurs:
- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

Monsieur Claude Faber conserve également ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué

- KAPLAS S.A., avec siège social à CH-1211 Geneve 3, 10, rue Muzy, inscrite sous le n $^{\circ}$ 02336/1993 du Registre de Commerce de CH-Geneve
- EQUITY AND LAW CORP. S.A., avec siège social à Panama City, Panama, inscrite sous le n $^{\circ}$ 437679 du Registre de Commerce de Panama
 - 2) comme commissaire aux comptes:
- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 25.549

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007105999/687/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



Formica Luxembourg Subholding I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.549.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.943.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 2 juillet 2007 de la société FORMICA LUXEMBOURG SUB-HOLDING I S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 2 juillet 2007:

Monsieur David Kenrick Worley, né le 22 avril 1953 à Whangarei, Nouvelle-Zélande demeurant à UN 4, 77 Caroline Street, South Yarra, VIC 3141, Australie en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Frank Adams Riddick III, né le 1 ^{er} décembre 1956 à Georgia, Etats-Unis demeurant à 3224 Centenary Avenue, Dallas, TX 75225, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Willem Jan Roest, né le 31 décembre 1947 à Gorinchem, Pays-Bas demeurant au 2 Sylvia Road, St Heliers, Auckland, Nouvelle-Zélande en qualité de Gérant A de la société.

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Porvoo, Finlande demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission des Gérants suivants:

Monsieur Robert Davenport, né le 20 juin 1966 à California, Etats-Unis demeurant à 11812 San Vincente Boulevard, Suite 300, CA 90049 Los Angeles, Etats-Unis en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Rickardo Francis, né le 20 juillet 1975 à Kingston, Jamaica demeurant à 299 Park Avenue, Floors 21-23, NY 10171 New York, Etats-Unis en qualité de Gérant A de la société.

Monsieur Patrick Leonardus Cornells van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Dijkerman

Gérant B

Référence de publication: 2007105989/683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06229. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 12 février 2004, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

ASK INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et CITCO (LUXEM-BOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

CITCO (LUXEMBOURG) SA informe également de la démission de l'administrateur et l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur délégué;
 - CAS SERVICES SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007105969/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.



Midshore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 90.609.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 21 juin 2007, au siège social à Luxembourg Résolutions:

L'assemblée a constaté que les mandats des deux administrateurs et de l'administrateur-délégué

- Mme Proy-Gidding Madelaine, administrateur-délégué
- Mr Philip Muir,

sont venus à l'échéance.

L'assemblée a procédé aux deux nominations suivantes:

Administrateurs:

- Mr Richard Genderson, né le 28 juin 1953 à Whashington DC, USA demeurant à 300, Massachusetts Avenue NE, 20002 Whashington DC, USA
- Mr Jonathan Genderson, né le 19 décembre 1957 à Whashington DC, USA demeurant à 300, Massachusetts Avenue NE, 20002 Whashington DC, USA
- Mr John Gidding, né le 9 avril 1947 à Glen Ridge New Jersey, USA demeurant à 1080 Haight Street, San Francisco, 94117 Californie, USA conserve son mandat d'administrateur.

Administrateur-délégué:

- Mr Richard Genderson, né le 28 juin 1953, à Whashington DC, USA demeurant à 300, Massachusetts Avenue NE, 20002 Whashington DC, USA.

Tous sont nommés jusque l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

De plus, l'assemblée a décidé à l'unanimité de transférer le siège à l'intérieur de la commune, du 44, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, au 6,12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIDSHORE S.A.

R. Genderson

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007105963/664/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président

Luca Diener, Zurich, Membre

Rochus Mommartz, Bern, Membre

Arthur Vayloyan, Zurich, Membre

Réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) SA

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007106008/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl02052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



Le Corrège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 48.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2007

L'Assemblée révoque la Société de Révisions CHARLES ENSCH S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet immédiat

L'Assemblée a élit au poste de Commissaire aux comptes la société LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. en abrégé LOMAC S.A., ayant pour siège social 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le mandat de la société LOMAC S.A. prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet immédiat.

Les administrateurs Messieurs René Faltz et Tom Felgen sont à présent domiciliés professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106014/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106005/242/12.

(070120529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Compagnie Internationale de Trading de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106041/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.



Hamilton & Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 42.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jaquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106050/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Larene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106000/242/12.

(070120552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Lifecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.061.

En date du 8 août 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

Monsieur Ersek Hikmet, né le 11 août 1960 à Istanbul, Turquie, demeurant au 11, Schubertring, A-1010 Vienne, Autriche,

Monsieur Schlapbach David Lee, né le 27 octobre 1958 à St. Louis, Missouri, Etats-Unis, demeurant au 100, Summit Avenue Montvale, New York, NY-07645, Etats-Unis,

en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

LIFECOM S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007106206/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



Seton House Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 688.223.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.724.

En date du 12 juillet 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Douglas Grant Robertson de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat,

- de nommer:

Monsieur, Alan John Bowkett, né le 6 janvier 1951 à Bilsthorpe, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Croxton Park, St. Neots - Cambridgeshire, PE 19 6SY, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

SETON HOUSE LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106202/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Supinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 57.211.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2007 que:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été renouvelé pour un an et se terminera à l'Assemblée Générale de 2008.
- Les mandats d'Administrateurs de Mrs. Eliza Vasilyan, Administrateur de Sociétés, demeurant 37, Apt 50, Sayiat-Nova Street, Yerevan (Arménie) et Mr. Vardan Davtyan, Administrateur de Sociétés, demeurant 8, Apr 71, David-Bek Street, Kapan (Arménie) ont été renouvelés pour un an et se termineront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106200/317/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007106274/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01522. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



Natiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 85.218.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106273/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl00918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Immobilière Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE AZUR S.A.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Administrateur

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007106266/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl02081. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Allianz Finance III Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.960.

AUSZUG

Aus dem Protokoll des Alleinigen Verwaltungsrates vom 2. August 2007 geht hervor, dass Herr Hero Wentzel mit Geschäftsadresse in 484, Keizersgracht, NL-1017 EH Amsterdam, geboren in Nieuwer-Amstel (Niederlande), am 29. August 1950, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt wurde.

Herr Wentzel ist allein zeichnungsberechtigt.

Für Auszug und Veröffentlichung

RA C. Jungers

Référence de publication: 2007106115/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



HED, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 87.571.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 24 août 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Didier Lestienne, Administrateur A, administrateur, 89, route d'Epeisses, CH-1237 Avully, Suisse;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 24 août 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour HED, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007106135/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl01984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Gigalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.461.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007106277/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl01098. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Brutonhurst S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.398.

Extrait des décisions du liquidateur du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ODESSA SECURITIES S.A.

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2007106205/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl01001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



Global Real Estate S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 80.159.

Extrait des décisions du liquidateur du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ODESSA SECURITIES S.A.

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2007106147/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl01004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

"Iniziative Immobiliari S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.067.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106226/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl01053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Grand Bazar Schirtz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105904/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08646. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.



Ipomee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 août 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président:
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106988/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Efoam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 août 2007. Signature.

Référence de publication: 2007106923/1719/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09192. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pearle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

EXTRAIT

Par décision du 17 août 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Mme Claudia Scheerlinck, née à Aalst, Belgique, le 21 février 1962, résidant au 437, Brusselstraat, 1700 Dilbeek, Belgique, en tant que gérant technique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour PEARLE LUXEMBOURG S.à r.l.

M. Wilkenhuysen

Mandataire

Référence de publication: 2007106261/5267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



Seton House Services Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.175.

En date du 12 juillet 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Douglas Grant Robertson de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat

Monsieur Alan John Bowkett, né le 6 janvier 1951 à Bilsthorpe, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Croxton Park, St. Neots - Cambridgeshire, PE 19 6SY, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

SETON HOUSE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106212/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Curzon Capital Partners Dante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.877.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106573/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl02288. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Chargreiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 13.817.

Constituée par-devant M e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 4 mai 1976, acte publié au Mémorial C n° 161 du 5 août 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juillet 1977, acte publié au Mémorial C n° 244 du 24 octobre 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 329 du 16 décembre 1982, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 483 du 27 juin 2001, modifiée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 801 du 12 août 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARGREIV S.A.

BERNARD & ASSOCIES S.C.I.

Signature

Référence de publication: 2007106571/3361/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl02175. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.



Tempinvest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007106562/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

New Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 25.203.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW WAY SARL

Signature

Référence de publication: 2007106551/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

IC Invest HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.169.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société en date du 30 juin 2007 Il a été décidé comme suit:

- 1. d'accepter la démission de Hans Christian Schmidt en qualité d'Administrateur de la Société;
- 2. d'accepter la démission de Ulrich Kaffarnik en qualité d'Administrateur de la Société;
- 3. de nommer Fentje Stefanie Lascska née à Dortmund, Allemagne, le 13 mars 1970 et demeurant à Titurelstr. 5, 81925 München, Allemagne, en qualité d'Administrateur de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008;
- 4. de nommer Andreas Wildner né à Frankfurt am Main, Allemagne le 12 mars 1968 et demeurant à Kornbergerweg 14, 81245 München, Allemagne, en qualité d'Administrateur de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Reinhold Linnenbrink
- Fentje Stefanie Lasczka
- Andreas Wildner

Luxembourg, le 30 juin 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2007105944/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106029/242/13.

(070120439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106013/242/13.

(070120513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Gravetye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 63.759.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil C n ° 448 du 19 juin 1998.

Statuts modifiés en dernier lieur par-devant M ^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L- Luxembourg, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n ^o 1395 du 26 septembre 2002.

Suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona, survenu en date du 10 décembre 2006, la société n'a pas procédé au remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona comme commissaire aux comptes.

Il résulte d'une lettre à la société GRAVETYE S.A. en date du 28 mars 2007 que Monsieur Gerhard Heribert Taubert a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

De plus, il résulte de lettres adressées à la société GRAVETYE S.A. en date du 30 avril 2007 que Monsieur Claude Faber et Mademoiselle Jeanne Piek ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat. Il en résulte également que Monsieur Claude Faber a démissionné de sa fonction de président du conseil d'administration et de sa fonction d'administrateur-délégué.

Finalement, le siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé en date du 30 avril 2007 et par conséquent, la convention de domiciliation établie en date du 26 avril 2000 entre GRAVETYE S.A. et FFF MANA-GEMENT & TRUST S.A. prend fin avec effet au 30 mai 2007.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour les démissionnaires

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105990/687/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



M.H.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.894.

Constituée suivant acte reçu par M ^e Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C n ^o 486 du 8 juillet 2000.

Statuts modifiés en dernier lieu par devant M ^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n ^o 12 du 6 janvier 2003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 18 juillet 2007 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:
- M. Faride Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg. Monsieur Farid Bentebbal occupera la fonction de président du conseil d'administration.
 - Mlle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.
 - Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.
 - au poste de commissaire aux comptes:
 - REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix et inscrite au R.C.S. sous le n ° B 25.549. Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour la société M.H.M S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007105993/687/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Compagnie Francilienne d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.411.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 juillet 2007, à 16.00 heures

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- 1. De fixer le siège social de la société à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.
- 2. De nommer au fonction d'administrateur les personnes suivantes, leur mandat expirant le 31 décembre 2012:
- Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973.
- Madame Josiane Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957.
- Monsieur Benoît Digeon, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, né à Amiens (France) le 13 novembre 1973.
- 3. De nommer au fonction de commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111495, son mandat expirant le 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105956/5863/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-Cl00154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.



CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.660,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1 ^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l, gérant unique et associé de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1 er août 2007.

Enfin, le siège social de COLMORE PLAZA JV S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société COLMORE PLAZA JV S.à r.l. le 1 er août 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105952/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Cowans Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.479.

Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 21 août 2007

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 août 2007, les transferts suivants:

- APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, a transféré 12 (douze) des parts sociales détenues dans la société à MENTRIDA LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 3155 East Patrick Lane, Suite 1, Las Vegas Nevada 89120-3481, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au Registre de Commerce du Nevada sous le numéro E0340472007-7.
- APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, a transféré 3 (trois) des parts sociales détenues dans la société à MENTRIDA LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 3155 East Patrick Lane, Suite 1, Las Vegas Nevada 89120-3481, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au Registre de Commerce du Nevada sous le numéro E0340472007-7.

Depuis cette date les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, 69 (soixante-neuf) parts sociales.

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, 16 (seize) parts sociales

MENTRIDA LLC, 15 (quinze) parts sociales

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007105946/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



BCPGD, Badminton Club Police Grand-Ducale, association sans but lucratif (a.s.b.l.).

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 104, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 7.363.

Entre les soussignés:

Goevelinger Yves, 34, rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange,

Overmann Guy, 24A, rue Bannent, L-3414 Dudelange,

Sadler Christian, 4B, rue de la Fontaine, L-4988 Sanem,

Schiltz Christian, 22, op der Sterz, L-5823 Fentange,

Schmit Serge, 44, rue St. Joseph, L-3736 Rumelange,

Tous nommés de nationalité luxembourgeoise et membres du Corps de la Police Grand-Ducale du Grand-Duché de Luxembourg, et tous ceux qui adhéront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif et les présents statuts.

STATUTS

Chapitre I er . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

- **Art. 1** er. L'association est dénommée BADMINTON CLUB POLICE GRAND-DUCALE, association sans but lucratif (a.s.b.l.), en abréviation BCPGD.
 - Art. 2. Son siège social est établi à Esch/Alzette.
 - Art. 3. Sa durée est illimitée.
- **Art. 4.** Elle a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la propagation de la pratique du jeu de badminton dans le Corps de la Police Grand-Ducale sur le plan national et international, afin de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de camaraderie.

Tout gain matériel dans le chef de ses associés est exclu.

Art. 5. L'association s'interdit toute immixtion dans les domaines politique, philosophique, confessionnel, religieux ou racial.

Chapitre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisations

Art. 6. L'association se compose de:

- a) membres effectifs,
- b) membres actifs,
- c) membres donateurs,
- d) membres d'honneurs.

Le conseil d'administration peut, à tout moment s'il le juge utile, créer d'autres catégories d'associés et modifier ou révoquer ces catégories.

Art. 7. Seuls les membres effectifs et actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994. Leur nombre est illimité et ne doit pas être inférieur à 8 (huit).

Sont membres effectifs, les sportifs qui pratiquent le jeu du badminton et qui font partie du cadre policier ou civil du Corps de la Police Grand-Ducale. La qualité de membre effectif ne se perd pas en cas de mise à la retraite.

Peuvent devenir membre actif, les membres pratiquant le jeu de badminton et sont:

- les volontaires de police en formation à l'Ecole de Police.
- les membres de famille des membres effectifs.
- d'autres personnes à la demande expresse et écrite d'un membre effectif et après accord du conseil d'administration. La décision du conseil d'administration est sans recours.
- **Art. 8.** L'admission de nouveaux membres effectifs et actifs est subordonnée à leur déclaration écrite d'adhérer aux présents statuts et leur agrégation par le conseil d'administration. Ce dernier n'est pas tenu à justifier sa décision en cas de non admission. La qualité de membre actif n'est acquise qu'après paiement de la cotisation.

Art. 9. La qualité de membre effectif et actif se perd:

- par démission écrite adressée au conseil d'administration,
- par le non payement de la cotisation à échéance,
- par le décès du membre ou la dissolution de l'association,
- par l'exclusion pour motifs graves prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix émises, sur proposition du conseil d'administration, après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications,



- pour préjudice grave causé à l'association,
- pour comportement contraire à la propagation et au développement du badminton
- lorsque le membre se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur de l'association.
- par cessation de ses fonctions comme membre du personnel policier ou civil du Corps de la Police Grand-Ducale, sauf en cas de mise à la retraite.
- **Art. 10.** Le membre démissionnaire ou exclu ainsi que ses ayants droits, n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent revendiquer le remboursement des cotisations versées.
- **Art. 11.** Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil d'administration (C.A.) aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association.
- **Art. 12.** Les cotisations annuelles des membres effectifs et actifs sont fixées annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du C.A., à la majorité absolue, le taux maximal des cotisations à effectuer par les membres de l'association ne pourra pas dépasser 150,- Euro.
- Art. 13. Seul les membres effectifs ont le droit d'adhérer au C.A. du club et de prendre connaissance de tous les dossiers.

Chapitre III. Administration et Fonctionnement

- **Art. 14.** L'association est administrée par un conseil d'administration (C.A.), composé de cinq membres au moins et de neuf membres au plus.
- **Art. 15.** Les membres du conseil d'administration sont élus soit par acclamation, soit au scrutin secret, parmi les membres effectifs de l'association, à la majorité absolue des voix par l'assemblée générale annuelle. Les candidatures doivent être parvenues au secrétariat par écrit au plus tard huit jours avant l'assemblée générale.
- Art. 16. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Le conseil est renouvelé chaque année, la moitié est sortante. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expireront qu'après leur remplacement. Le C.A. pourra, par cooptation, pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein entre deux séances de l'assemblée générale.
- **Art. 17.** Les membres du conseil d'administration désignent entre eux: le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier de l'association. La répartition des autres charges incombe au conseil d'administration.
- Art. 18. Le C.A. se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'administrateurs. Le président dirige l'administration, il prend la direction du conseil d'administration et des assemblées générales et il représente l'association à l'extérieur. Il doit contresigner toutes correspondances et autres pièces qui engagent matériellement l'association. En cas d'empêchement il est remplacé dans toutes ses fonctions par le vice-président ou le secrétaire ou un membre du C.A. désigné par celui-ci.

Le secrétaire pourvoit aux travaux d'administration de l'association.

Le trésorier administre les finances de l'association.

- **Art. 19.** Le C.A. peut créer selon les besoins, parmi les membres actifs ou effectifs de l'association, des commissions spéciales, chargées de missions particulières. Un membre du conseil d'administration doit pourtant faire partie de la commission.
- **Art. 20.** Le C.A. se réunira sur convocation du secrétaire à la demande du président. Il devra se réunir au moins trois fois par an. Le président devra convoquer le conseil à la demande du tiers des administrateurs endéans 15 jours. Tout membre du C.A. qui sera absent à trois séances consécutives sans excuse, pourra être considéré comme démissionnaire. Les procès verbaux des réunions du C.A. sont consignés dans un registre destiné à cet effet, signés par le secrétaire et approuvés par le C.A. lors de la prochaine réunion.
- **Art. 21.** Toutes les décisions du C.A. sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant sera prépondérante. Pour pouvoir prendre une décision la présence effective d'au moins deux tiers des administrateurs est exigée.
- Art. 22. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts. Il peut traduire en justice, transiger, acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer et administrer librement les finances ainsi que toutes les affaires de l'association.

Chapitre IV. Assemblée Générale

Art. 23. L'assemblé générale se réunit au moins une fois par an. Elle sera convoquée par le C.A. sous pli à la poste. Elle pourra en outre être convoquée par le C.A. toutes les fois que celui-ci le juge utile. A la suite de la demande écrite, présentée au C.A. par au moins un cinquième des membres effectifs, une assemblée générale devra être convoquée dans le délai d'un mois au plus tard. Cette demande devra être accompagnée d'un ordre du jour détaillé et précis.



- Art. 24. Une délibération de l'assemblée générale est obligatoirement requise pour les objets suivants:
- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation d'administrateurs, sauf dans les cas prévus par les art. 16 et 22,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- toutes les délibérations dépassant les limites des pouvoirs légalement et statutairement dévolus au conseil d'administration,
 - la dissolution de l'association.
- **Art. 25.** Le C.A. présentera tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité de l'association ainsi que les comptes de l'exercice.
- **Art. 26.** Les convocations aux membres de l'association leur seront envoyées par lettre à la poste au moins 15 jours avant l'assemblée. Ces convocations sont accompagnées de l'ordre du jour proposé par le C.A.
- **Art. 27.** Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour à condition qu'elle soit adressée au C.A. vingt et un jours francs avant l'assemblée générale.
- **Art. 28.** Sous réserve des cas prévus par la loi et par les présents statuts, toute assemblée générale, dûment convoquée, peut prendre valablement les décisions à la majorité des voix sur tous les articles figurant à l'ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents. En cas d'égalité de voix, la question sera mise une seconde fois au vote et si le second vote n'a pas apporté de décision, la voix du président sera prépondérante.
- **Art. 29.** L'assemblée générale se compose du C.A. et des membres effectifs. Chaque membre effectif du Badminton Club de la Police Grand-Ducale du personnel policier ou civil du Corps de la Police Grand-Ducale a le droit de vote et dispose d'une voix. Le cumul des procurations par un seul titulaire est autorisé jusqu'à concurrence de trois. Elles doivent être déposées avant le début de l'assemblée générale.
- **Art. 30.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées ensemble avec le rapport de l'assemblée générale dans un registre spécial conservé au secrétariat de l'association où tous les membres ainsi que les tiers pourront prendre connaissance, sans déplacement du registre.

Chapitre V. Exercice social, règlement des comptes et fonds sociaux

- **Art. 31.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et clôture le trente et un décembre, sauf le premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'association.
- **Art. 32.** La gestion du trésorier est contrôlée par un collège de réviseurs composé de deux commissaires aux comptes, élus pour la durée d'une année par l'assemblée générale, soit par acclamation, soit par vote secret. Les commissaires sortants sont de plein droit candidats et rééligibles. Leur mandat, incompatible avec celui d'administrateur ou autre mandataire de l'association, n'expire qu'après leur remplacement.
 - Art. 33. Les fonds sociaux sont formés:
 - des cotisations annuelles des membres effectifs et actifs,
 - des dons, cartes de membres, legs, subsides et gratuités au profit de l'association,
 - des revenus réalisés lors des fêtes, rencontres et autres organisations,
 - des intérêts produits par des fonds placés.

Chapitre VI. Modification, Dissolution, Liquidation

- **Art. 34.** Toute modification aux présents statuts sera faite conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.
- **Art. 35.** La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire conformément aux dispositions de la prédite loi.
- **Art. 36.** L'assemblée générale désignera par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation de l'association. Les fonds actifs, après apurement du passif seront légués au Fond de Secours du Syndicat National de la Police Grand-Ducale.

Chapitre VII. Dispositions Générales

- **Art. 37.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 régissent les présents statuts pour tous les cas non prévus.
- **Art. 38.** Répondant aux buts et en conformité avec les dispositions légales et celles des présents statuts, les règlements d'ordre interne et les règlements sportifs seront approuvés par l'assemblée générale qui pourra les révoquer ou modifier sur la proposition du conseil d'administration.



En date du 1 ^{er} juillet 2007, les membres ci-après ont fondé l'association BADMINTON CLUB DE LA POLICE GRAND-DUCALE et adopté les présents statuts.

G. Overmann / Y. Goevelinger / C. Sadler / S. Schmit / C. Schiltz.

Référence de publication: 2007105384/8087/162.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl02135. - Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Entreprise de Transports Nello Bei-Quaglia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 7, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 15.667.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007105574/203/11.

(070120248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

P.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.050.

Constituée par-devant M ^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 ^{er} mars 1994, acte publié au Mémorial C no 255 de 1994. Conversion à l'euro en date du 29 décembre 1999, acte publié au Mémorial C no 623 du 1 ^{er} septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.F.L. S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007105558/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09516. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Great German Nursing Homes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.141.

In the year two thousand seven, on the sixteenth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared, for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GREAT GERMAN NURSING HOMES, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.141, incorporated by a deed of the undersigned notary public, on 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C n ° 281 on 1 March 2007:

PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, a private limited liability company having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.143.

being represented by Maître Frédérique Hengen, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on July 2007 (the Sole Shareholder)



which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder(s) acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- (A) that the appearing party is the sole shareholder of the Company,
- (B) that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of convening notice;
- 2. Full restatement of the articles of association of the Company; and
- 3. Appointment of Claudia Daxelhoffer and Isaac Schapira as A managers of the Company and appointment of Andrew Pettit and Matthias Wilke as B managers of the Company.
 - (C) That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder being represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to him (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend in their entirety and restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

«Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

- Art. 3. The private limited liable Company is incorporated under the name of GREAT GERMAN NURSING HOMES.
- Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Titel II. Capital - shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. If there is more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior unanimous approval of the shareholders. The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Title III. Management

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by at least four managers, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office of whom two shall be designated as Class A managers and two shall be designated as Class B managers. The managers do not need to be shareholders.



8.2. The managers may be dismissed ad nutum by an unanimous vote of the board of managers of the sole shareholder of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

- 9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.
- 9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either managers or not, by any Class A manager and any Class B manager acting jointly.

Art. 10. Procedure.

- 10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.
- 10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 10.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers.
- 10.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 10.5 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 10.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution; and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 11. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The sole shareholder exercises the powers devolved to a meeting of shareholders by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.
 - 12.2. If there is more than one shareholder, each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders; the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Any shareholders' decisions are only validly taken by unanimous vote of the board of managers of the sole shareholder of the Company.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

- Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 15.** Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.



Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders if there is more than one. However, the sole shareholder or, as the case may be, a meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 16. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

Art. 17. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the shareholders shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.»

Third resolution

The Meeting resolves to appoint from today and for an unlimited period:

- (i) Claudia Daxelhoffer, currently manager of the Company, as A Manager;
- (ii) Isaac Schapira, born on 16 December 1952 in Jerusalem, Israel, business man, residing at 2, Danescroft Gardens, London NW4 2ND, as A Manager;
- (iii) Andrew Pettit, lawyer, born on 07 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, having its professional address at 20 Balderton Street, London WIK 6TL, United Kingdom as B Manager; and
- (iv) Matthias Wilke, banker, born on 23 April 1972 in Diez/Lahn, Germany, having its professional address at 20 Balderton Street, London WIK 6TL, United Kingdom, as B Manager.

Transistory Provision

The first financial year shall begin on the day of incorporation and finish on 31 December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,550.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundsieben, den sechzehnten Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Es erschien zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung (die Versammlung) der Alleingesellschafter von GREAT GERMAN NURSING HOMES, einer société à responsabilité limité (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), wirksam gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2A, rue des Capucins in L-1313 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, (die Gesellschaft) (Handelsregister Luxemburg Nr. B 123.141), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 13. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg vom 1. März 2007, Nummer 281:

PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, eine société à responsabilité limité mit Sitz in 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, (Handelsregister Luxemburg Nr. B 123.143.)

hier vertreten durch Maître Frédérique Hengen, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben am Juli 2007 (der Alleingesellschafter)

diese Vollmacht soll nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der vorliegenden Urkunde beigefugt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.



Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, hat den unterzeichneten Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

- (A) dass sie Alleingesellschafter der Gesellschaft ist,
- (B) dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:
- 1. Verzicht auf das Einberufungsschreiben;
- 2. Vollständige Neufassung der Satzung; und
- 3. Ernennung von Frau Claudia Daxelhoffer und Herrn Isaac Schapira zu Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und Herrn Andrew Pettit und Herrn Matthias Wilke zu Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie B.
 - (C) dass die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass alle Gesellschafter auf der heutigen Versammlung vertreten sind, beschließt die Versammlung auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; der Allein-gesellschafter betrachtet sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigt, volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihm (zusammen mit allen relevanten Informationen) vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Satzung abzuändern und folgendermaßen neu zu fassen:

«Titel I. Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

- **Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung {société à responsabilité limité) errichtet, welche durch geltendes Gesetzesrecht, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung geregelt wird.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Weiterentwicklung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, seien sie möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Immobiliengeschäfte, mit Ausnahme derjenigen, welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und derjenigen, welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft ist es außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, privaten oder immobilienbezogenen Transaktionen, egal welcher Form, vorzunehmen, die in direktem Zusammenhang stehen mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, egal welcher Form, von jeglichen Unternehmen und Gesellschaften, welche die Ausfuhrung von jeglichen Geschäften in Übereinstimmung mit dem Gesellschaftszweck, sowie die dauerhafte oder vorübergehende Verwaltung und Entwicklung des Portfolios, welches zu diesem Zweck geschaffen ist, zum Zweck haben. Die Gesellschaft soll als Beteiligungsgesellschaft (Société de Participation Financière) gemäß den einschlägigen Bestimmungen betrachtet werden. Die Gesellschaft kann sich in jeder Form beteiligen an Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen mit dem Gesellschaftszweck identischen, ähnlichen oder verbundenen Zweck verfolgen oder welche die Entwicklung oder Ausweitung ihrer Tätigkeit fördern.

- Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen GREAT GERMAN NURSING HOMES.
- Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfunfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

Jeder Anteil gewährt das Recht an einem Bruchteil des Vermögens und des Gewinns der Gesellschaft proportional zur bestehenden Anzahl der Anteile.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind Anteilsübertragungen an Nichtgesellschafter nur mit dem vorherigen, einstimmigen Einverständnis der Gesellschafter möglich.

Die Anteile sind unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil anerkannt wird. Eine Anteilsübertragung ist für die Gesellschaft oder Dritte erst rechtsverbindlich nach Eingang an oder Annahme durch die Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches (Code Civil)

Gemäß den gesetzlichen Bestimmungen wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafter-Register geführt, in welches jeder Gesellschafter auf Verlangen Einsicht nehmen kann.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 8. Verwaltungsrat.

8.1. Die Gesellschaft wird durch mindestens vier Verwaltungsratsmitglieder verwaltet, welche durch Beschluss des Alleingesellschafters, oder der Generalversammlung der Gesellschafter, der gleichzeitig die Amtsdauer festsetzt, ernannt



werden; zwei werden als Kategorie A Verwaltungsratsmitglieder bezeichnet und zwei als Kategorie B Verwaltungsratsmitglieder. Die Verwaltungsratsmitglieder müssen nicht Gesellschafter sein.

8.2. Die Verwaltungsratsmitglieder können ad nutum durch einstimmigen Beschluss des Verwaltungsrats des Alleingesellschafters von ihrem Posten enthoben werden.

Art. 9. Aufgaben des Verwaltungsrats.

- 9.1. Jegliche Aufgaben, welche nicht gemäß dem Gesetz, oder den Bestimmungen der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrats, welcher befugt ist, jegliche Geschäfte im Rahmen des Geschäftszweckes auszuführen und zu bewilligen.
- 9.2. Jedes Kategorie A Verwaltungsratmitglied und jedes Kategorie B Verwaltungsratmitglied, jeweils gemeinsam handelnd, können für bestimmte Fälle eine umfänglich begrenzte Sondervollmacht an ein Verwaltungsratsmitglied oder an einen Dritten erteilen.

Art.10. Verfahren.

- 10.1. Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen, wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Wunsch jedes Verwaltungsratsmitgliedes gemäß den Bestimmungen möglicher, von Zeit zu Zeit zwischen den Gesellschaftern eingegangener Gemeinschaftsunternehmensabkommen.
- 10.2. Die schriftliche Anzeige einer Verwaltungsratskonferenz muss wenigstens 72 Stunden vor dem Datum der Konferenz an alle Verwaltungsratsmitglieder geschickt werden, außer im Notfall, in welchem Fall der Notfall im Einberufungsschreiben beschrieben werden muss.
- 10.3 Ein solches Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und bestätigen, eingehend informiert gewesen zu sein sowie die Tagesordnung zu kennen. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich auf das Einberufungsschreiben verzichten, sei es per Originalschreiben, per Telegramm, Telex, Faxschreiben oder E-Mail.
- 10.4. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auf einer Konferenz Handlungen vornehmen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied schriftlich zu seinem Stellvertreter benennt.
- 10.5. Der Verwaltungsrat kann nur wirksam beraten und handeln, wenn jeweils mindestens ein Kategorie A Mitglied und ein Mitglied der Kategorie B anwesend oder vertreten sind. Verwaltungsratsbeschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, wobei jeweils ein Kategorie A Mitglied und ein Kategorie B Mitglied zustimmen müssen. Die Verwaltungsratsbeschlüsse werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, das von allen anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet wird.
- 10.6. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratssitzung per Telefon- oder Videokonferenz oder einem anderen gleichwertigen Kommunikationsmittel, welches es den Teilnehmern erlaubt, einander zu verstehen und miteinander zu sprechen, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung mit ebensolchen Kommunikationsmitteln wird wie eine persönliche Teilnahme des Verwaltungsratsmitgliedes an einer Verwaltungsratssitzung angesehen.
- 10.7. Umlaufbeschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind, sind gültig und verbindlich wie Beschlüsse, welche im Laufe einer einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung getroffen wurden. Die Unterschriften können sich in einem einzigen Dokument oder in mehreren identischen Kopien des Umlaufbeschlusses befinden und können durch Telefax oder Brief nachgewiesen werden.
- Art. 11. Vertretung. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtskräftig verpflichtet durch die gemeinschaftliche Unterschrift jeweils eines Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B oder durch die alleinige oder gemeinschaftliche Unterschrift der Person oder der Personen, an welche Vertretungsmacht gemäß den Bestimmungen von Artikel 9.2. der vorliegenden Satzung übertragen wurde.

Titel IV. Entscheidungen des Alleingesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

- 12.1 Der Alleingesellschafter übt die Befugnisse aus, die gemäß den Bestimmungen des oben genannten Gesetzes vom 10. August 1915 der Gesellschafterversammlung übertragen sind.
- 12.2 Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder von ihnen Stimmrechte proportional zu den von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteilen.
- 12.3 Jeder Gesellschafter kann jede natürliche oder juristische Person zu seinem Bevollmächtigten zur Vertretung bei Generalversammlungen ernennen, und zwar durch schriftliche Vollmacht in Form eines Briefes, Telegramms, Telex, Telefax oder einer E-Mail.

Art. 13. Form - Quorum - Mehrheit.

13.1 Falls die Anzahl der Gesellschafter 25 oder weniger beträgt können Gesellschafterbeschlüsse durch Umlauf Beschluss gefasst werden, deren Text allen Gesellschaftern schriftlich, sei es als Original oder per Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, gesendet sein muss. Die Gesellschafter geben ihre Stimme ab, indem sie den Umlaufbeschluss unterzeichnen.



Die Unterschriften der Gesellschafter können sich in einem einzigen Dokument oder in mehreren identischen Kopien des Umlaufbeschlusses befinden und können durch Telefax oder Brief nachgewiesen werden.

13.2 Gesellschafterbeschlüsse können nur durch einstimmigen Beschluss des Verwaltungsrats des Alleingesellschafters gefasst werden.

Titel V. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

- Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.
- Art. 15. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, werden ein Bericht über die der Aktiva und Passiva der Gesellschaft und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung, abzüglich Aufwendungen, Kosten, Belastungen Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchem Grunde auch immer die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das Ein-Zehntel-Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Überschuss wird dem Alleingesellschafter zugeteilt oder, falls mehrere Gesellschafter vorhanden sind, unter diesen verteilt. Dieser bzw. diese können jedoch durch Mehrheitsentscheidung gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen entscheiden, dass der Gewinn, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. Auflösung

Art. 16. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Insolvenz, die gerichtliche Entmündigung oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation vom oder von den Verwaltungsratsmitglied(ern) im Amt oder, in Ermangelung dessen, von einem oder mehreren Liquidatoren, vom Alleingesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidator(en) ist bzw. sind mit umfassenden Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem Alleingesellschafter zugeteilt, oder gegebenenfalls unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Titel VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Auf alle Angelegenheiten, die in der vorliegenden Satzung nicht geregelt sind, finden die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung Anwendung.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, folgende Personen mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

- (i) Frau Claudia Daxelhoffer, derzeitiges Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,
- (ii) Herrn Isaac Schapira, Kaufmann, geboren am 16 Dezember 1952 in Jerusalem, Israel, wohnhaft in 2, Danescroft Gardens, London NW4 2ND, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,
- (iii) Herrn Andrew Pettit, Anwalt, geboren am 7. Mai 1968 in Cleethorpes, England, mit beruflichem Sitz in 20 Baiderton Street, London W1K 6TL, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B,
- (iv) Herrn Matthias Wilke, Bänker, geboren am 23. April 1972 in Diez/Lahn, Deutschland, mit beruflichem Sitz in 20 Baiderton Street, London W1K 6TL, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Gründungszeitpunkt und endet am 31. Dezember 2007.

Kostenschätzung

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Gebühren, Vergütungen und Auslagen in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde zu tragen hat, oder welche ihr im Zusammenhang mit auferlegt werden, beläuft sich auf ungefähr 1.550,- EUR.

Der unterzeichnete Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch des Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch des Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am eingangs genannten Datum aufgenommen.

Nachdem dieses Dokument der Bevollmächtigten des Erschienenen, die dem Notar mit Vor- und Nachname, Personenstand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen wurde, hat die genannten Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Hengen, P. Decker.



Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18332. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial zum Zwecke der Transkription erteilt.

Luxemburg-Eich, den 16. August 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007105575/206/350.

(070120077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

TLU International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007105597/231/15.

(070120064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Weber Noris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R.C.S. Luxembourg B 106.274.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48608 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007105593/211/11.

(070119932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.429.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IXTEQ S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.429, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg- Bonnevoie, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 1 er octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption d'une valeur nominale de EUR 1,- par action.



- 2) Echange des 100 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune contre 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.622.598,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 3.653.958,- par l'émission de 3.622.598 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions échangées.
- 4) Souscription des 3.622.598 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune par Monsieur Jacques Mouchet, né le 25 janvier 1950 à Annecy et demeurant #35, 1669 Lane, Yin Du Lu, 201108 Shanghai, République Populaire de Chine, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par apport en nature de 15.221 actions, représentant 36,22% du capital social de la société GROUPE SYSTEMES ANALYTIQUES HOLDING avec siège social à 15, rue des Dames, F-78340 Les Clayes Sous Bois, évalué à EUR 3.622.598,-, portant ainsi la participation de la Société dans la société GROUPE SYSTEMES ANALYTIQUES HOLDING, prénommée, à 67,49% du capital de celle-ci.
- 5) Suppression du capital autorisé et modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

«Le capital social est fixé à trois millions six cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.653.598,-) représenté par trois millions six cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (3.653.598) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de Factionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

En anglais:

«The corporate capital is set at three million six hundred fifty three thousand five hundred and ninety-eight EURO (EUR 3,653,598.-) divided into three million six hundred fifty three thousand five hundred and ninety-eight (3,653,598) shares with a par value of one EURO (EUR 1.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.»

6) Modification de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

«La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

En anglais:

«The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.



In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

7) Modification de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»

En anglais:

«The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

- 8) Suppression de l'article 8 des statuts.
- 9) Modification de l'article 11 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

«Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.»

En anglais:

«The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.»



10) Modification de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

En anglais:

«The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

11) Modification des articles 14, 15, 16 et 17 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

En français:

«L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 16 juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

En anglais:

«The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.»

- 12) Modification des numéros des articles.
- 13) Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action.



Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune contre trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions six cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.622.598,-) pour le porter de son montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trois millions six cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.653.598,-) par l'émission de trois millions six cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (3.622.598) actions nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions échangées.

Souscription et libération

Les trois millions six cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (3.622.598) actions nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Jacques Mouchet, né le 25 janvier 1950 à Annecy et demeurant #35, 1669 Lane, Yin Du Lu, 201108 Shanghai, République Populaire de Chine, et libérées intégralement par ce dernier par apport en nature de quinze mille deux cent vingt et une (15.221) actions, représentant trente-six virgule vingt-deux pour cent (36,22%) du capital social de la société GROUPE SYSTEMES ANALYTIQUES HOLDING avec siège social à 15, rue des Dames, F-78340 Les Clayes Sous Bois, évalué à trois millions six cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.622.598,-), portant ainsi la participation de la société IXTEQ S.A. dans la société GROUPE SYSTEMES ANALYTIQUES HOLDING, pré-nommée, à soixante-sept virgule quarante-neuf pour cent (67,49%) du capital de celle-ci.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société LUX-AUDIT REVISION, réviseur d'entreprises, avec siège à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, par lequel l'apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le souscripteur, représenté par Monsieur Paul Marx, pré-qualifié, déclare que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'assemblée décide de supprimer le capital autorisé et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions six cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.653.598,-) représenté par trois millions six cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (3.653.598) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

En anglais:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at three million six hundred fifty three thousand five hundred and ninety-eight Euro (EUR 3,653,598.-) divided into three million six hundred fifty three thousand five hundred and ninety-eight (3,653,598) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:



En français:

« **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

En anglais:

« **Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»

En anglais:

« Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.



The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article huit des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

«Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.»

En anglais:

«The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

En français:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

En anglais:

«The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles quatorze, quinze, seize et dix-sept des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

En français:

«L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 16 juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.



Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

En anglais:

«The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier les numéros des articles à partir de l'article huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ trois mille cinq cents Euros; la présente augmentation de capital étant une augmentation contre encaissement du droit d'enregistrement fixe par l'administration de l'enregistrement luxembourgeoise conformément à la Directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les Directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (actions détenues par la société IXTEQ S.A. représentant plus de 65% du capital d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'union Européenne - article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2007. Relation GRE/2007/3529. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007105581/231/389.

(070120078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Ace Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.290.

Le rapport du liquidateur et les comptes pour la période du 10 avril 2007 au 7 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour ACE FUND

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / C. Jeanrond

Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2007105739/52/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08547. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.



Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.670.

In the year two thousand and seven, the thirty-one day of July,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ELETTRA INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.670 (the Company). The Company was incorporated on 8 December 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N o 186 of 15 February 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

ELETTRA HOLDINGS L.P., a limited partnership existing under the laws of England, having its registered office at 50, Pall Mall, SW1Y 5JH London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 9904, owner of 2,500 (two thousand five hundred) shares (class A to E) of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the Shareholder),

hereby represented by Mr Gwenn Vanweddingen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Milan on 30th July 2007;

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholder holds all the 2,500 (two thousand five hundred) shares (class A to E) of EUR 25 (twenty-five Euros) each in the share capital of the Company amounting to EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred Euros);
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices.
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,000 (eighteen thousand Euros) so as to set the share capital of the Company at EUR 80,500 (eighty thousand five hundred Euros) by way of the issuance of 144 (one hundred forty-four) class A shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 144 (one hundred forty-four) class B shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 144 (one hundred forty-four) class C shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 144 (one hundred forty-four) class D shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and 144 (one hundred forty-four) class E shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.
- 3. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above by ELETTRA HOLDINGS L.P., the class A shares having a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) per class A share, the class B shares having a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) per class B share, the class C shares having a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) per class C share, the class D shares having a subscription price of EUR 26 (twenty-six Euros) per class E share and 94 (ninety-four) class E shares having a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) per class E share, by means of a contribution in cash of EUR 18,050 (eighteen thousand fifty Euros).
- 4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2. and 3 above.
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).
 - 6. Miscellaneous.
 - III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.



Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 18,000 (eighteen thousand Euros) so as to set the share capital of the Company at EUR 80,500 (eighty thousand five hundred Euros) by way of the issuance of 144 (one hundred forty-four) class A shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 144 (one hundred forty-four) class B shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 144 (one hundred forty-four) class C shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 144 (one hundred forty-four) class D shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and 144 (one hundred forty-four) class E shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

ELETTRA HOLDINGS L.P., prenamed, hereby represented by Mr Gwenn Vanweddingen, prenamed, declares:

- (i) to subscribe to all the newly issued:
- -144 (one hundred forty-four) class A shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) each;
- -144 (one hundred forty-four) class B shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) each;
- -144 (one hundred forty-four) class C shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) each;
- -144 (one hundred forty-four) class D shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) each; and
- -144 (one hundred forty-four) class E shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, 50 (fifty) class E shares having a subscription price of EUR 26 (twenty-six Euros) per class E share and 94 (ninety-four) class E shares having a subscription price of EUR 25 (twenty-five Euros) per class E share,
- (ii) to fully pay them up by a contribution in cash consisting of the payment in an aggregate amount of EUR 18,050 (eighteen thousand fifty Euros), out of which EUR 18,000 (eighteen thousand Euros) are to be allocated to the share capital account of the Company, whereas the remaining EUR 50 (fifty Euros) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of EUR 18,050 (eighteen thousand fifty Euros) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given by means of a blocking certificate issued by the Société Générale on 31 July 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 80,500 (eighty thousand five hundred Euros), represented by 644 (six hundred forty-four) class A shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each, 644 (six hundred forty-four) class B shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each, 644 (six hundred forty-four) class C shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each, 644 (six hundred forty-four) class D shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each and 644 (six hundred forty-four) class E shares class of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500 (Two thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet,

par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'ELETTRA INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.670 (la Société). La Société a été constituée le 8 décembre 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 186 du 15 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

ELETTRA HOLDINGS L.P., une société en commandite de droit britannique ayant son siège social au 50, Pall Mall, SW1Y 5JH London, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 9904, détenant 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales (classe A à E) de la Société ayant un valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (l'Associé),

ici représentée par Gwenn Vanweddingen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 juillet 2007.

La procuration de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient toutes les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales (classe A à E) de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.000 (dix huit mille euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 80.500 (quatre-vingt mille cinq cents euros) par voie d'émission de 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.
- 3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus par ELETTRA HOLDINGS L.P., les parts sociales de classe A ayant un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale de classe A, les parts sociales de classe B ayant un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale de classe B, les parts sociales de classe C ayant un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale de classe C, les parts sociales de classe D ayant un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale de classe D, 50 (cinquante) parts sociales de classe E ayant un prix de souscription de EUR 26 (vingt-six euros) par part sociale de classe E et 94 (quatre-vingt quatorze) parts sociales de classe E ayant un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale de classe E, via l'apport en numéraire de EUR 18.050 (dix-huit mille cinquante euros).
- 4. Modification consécutive de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.
- 5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).
 - 6. Divers.
 - III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.000 (dix huit mille Euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 80.500 (quatre vingt mille cinq cents euros) par voie d'émission de 144 (cent quarantequatre) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 144 (cent quarante-



quatre) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe E de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

ELETTRA HOLDINGS L.P., prénommée, ici représentée par Gwenn Vanweddingen, précité, déclare:

- (i) souscrire à toutes les:
- 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe A nouvellement émises ayant une valeur nominale et un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
- 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe B nouvellement émises ayant une valeur nominale et un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
- 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe C nouvellement émises ayant une valeur nominale et un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
- 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe D nouvellement émises ayant une valeur nominale et un prix de souscription de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune; et
- 144 (cent quarante-quatre) parts sociales de classe E nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales de classe E ayant un prix de souscription de EUR 26 (vingt-six euros) par part sociale de classe E et 94 (quatre-vingt quatorze) parts sociales de classe E ayant un prix de souscription de EUR 25 (vingt cinq euros) par part sociale de classe E.
- (ii) procéder à leur paiement par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 18.050 (dix-huit mille cinquante euros) duquel EUR 18.000 (dix-huit mille euros) seront affectés au compte du capital social de la Société, alors que le montant restant de EUR 50 (cinquante euros) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de EUR 18.050 (dix-huit mille cinquante euros) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au moyen d'un certificat de blocage émis par Société Générale en date du 31 juillet 2007, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 80.500 (quatre vingt mille cinq cents euros) représenté par 644 (six cent quarante-quatre) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 644 (six cent quarante-quatre) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 644 (six cent quarante-quatre) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, 644 (six cent quarante-quatre) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et 644 (six cent quarante-quatre) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.500 (Deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: G. Vanweddingen, F. Kesseler.

Enregistré à Esch/Al., le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9395. — Reçu 180,50 euros.



Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch/Alzette, le 23 août 2007.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007102707/219/230.

(070116645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Cloarec - Benad société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104796/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01083. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Incoma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 13.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104913/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08648. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Entente Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.448.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106349/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl00948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck